

9

La dépense pour l'éducation

En 2024, la France a consacré 197,1 milliards d'euros à son système éducatif. Cette dépense s'accroît en prix courants (+ 3,6 %) comme en prix constants en tenant compte de l'inflation (+ 1,4 %). Le poids des dépenses d'éducation dans le produit intérieur brut (PIB) s'élève à 6,8 %. Le financement émane principalement de l'État, suivi des collectivités territoriales.

197,1 milliards d'euros pour l'éducation en 2024

La dépense intérieure d'éducation (DIE) mesure le financement alloué par la Nation pour le fonctionnement et le développement de son système éducatif. Elle est évaluée à titre provisoire à 197,1 milliards d'euros en 2024 et s'accroît de 6,8 milliards d'euros par rapport à 2023 en prix courants, soit une augmentation de 3,6 %. En tenant compte de l'effet prix, la DIE augmente en prix constants de 1,4 % en 2024 ► 9.1.

9.1 Dépense intérieure d'éducation

	2019	2020	2021	2022	2023	2024p
DIE en milliards d'euros courants	160,9	160,5	171,7	181,3	190,3	197,1
DIE en milliards d'euros constants (prix du PIB 2024) ¹	182,3	176,6	186,6	190,9	194,3	197,1
DIE/PIB	6,6 %	6,9 %	6,8 %	6,8 %	6,7 %	6,8 %

2024p : données provisoires.

1. Pour passer des euros courants, observés à une date donnée, aux euros constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 2,1 % en 2024). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (en euros courants et constants).

Lecture : pour 2024, la dépense intérieure d'éducation est estimée à titre provisoire à 197,1 milliards d'euros, soit 6,8 % du PIB de la France.

Champ : France.

Source : DEPP, Compte de l'éducation.

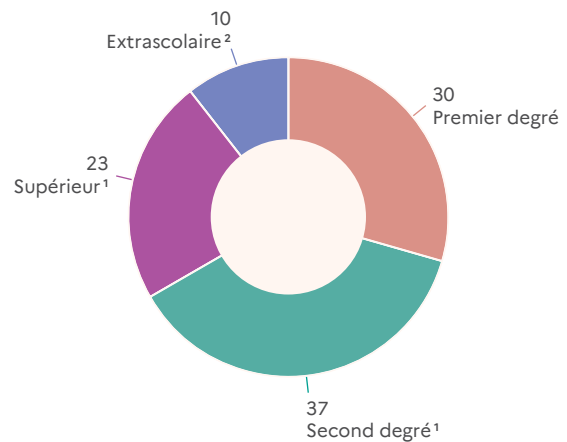
En 2024, la DIE se répartit entre le premier degré (30 %), le second degré (37 %), l'enseignement supérieur (23 %) et la formation continue et extrascolaire (10 %) ► 9.2.

Un financement majoritairement assuré par l'État, suivi des collectivités territoriales

Les financeurs publics (État, collectivités territoriales et autres administrations publiques) sont les premiers contributeurs à la DIE, qu'ils financent à hauteur de 82 % en 2024 ► 9.3.

En assurant 55 % de la DIE, l'État est le premier financeur de l'éducation. Ce poids s'explique par sa prépondérance dans la rémunération des enseignants, ainsi que par le versement des bourses d'études. En 2024, les crédits de l'État progressent de 3,8 % en euros courants. Cette hausse est portée en premier lieu par l'extension en année pleine de mesures spécifiques de revalorisation des métiers

9.2 Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau en 2024 (en %)



2024 : données provisoires.

1. Y compris l'apprentissage.

2. Y compris la formation professionnelle continue.

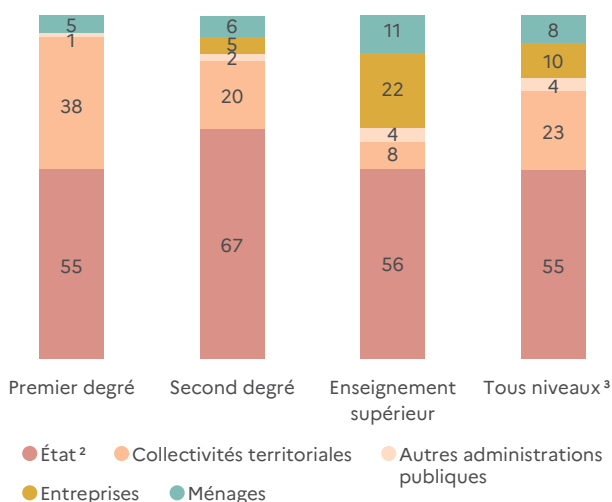
Lecture : en 2024, le second degré représente 37 % de la dépense intérieure d'éducation.

Champ : France.

Source : DEPP, Compte de l'éducation.

de l'éducation engagées à la rentrée 2023. Ainsi, les mesures dites « socle » se traduisent notamment par le doublement de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) ainsi que de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE). Elles s'accompagnent des mesures « pacte », se traduisant par la prise en charge de missions complémentaires, telles que le remplacement de courte durée et le soutien aux élèves en difficulté scolaire. Cette hausse est également portée par l'extension en année pleine de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique à partir de juillet 2023 (+ 1,5 %), ainsi que par l'octroi de 5 points d'indice à tous les agents de la fonction publique au 1^{er} janvier 2024. Par ailleurs, les efforts pour améliorer l'inclusion d'élèves porteurs de handicap se poursuivent avec le recrutement d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Enfin, des mesures de revalorisation des carrières s'appliquent également dans l'enseignement supérieur par le biais de la loi de programmation de la recherche. Les collectivités territoriales participent à hauteur de 23 % à la DIE dont elles sont le deuxième contributeur. Elles ont la charge de la rémunération des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) et des personnels techniques des établissements scolaires, ainsi que des dépenses d'investissement (bâti scolaire, équipement) et de fonctionnement des écoles pour les communes, des collèges pour les départements et des lycées pour les régions. Entre 2023 et 2024, leurs dépenses progressent de 3,9 % en euros

9.3 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur initial¹ et niveau en 2024 (en %)



2024 : données provisoires.

1. Voir Méthodologie et définitions p. 97.

2. État = MEN + MESRE + autres ministères + reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers).

3. Tous niveaux : y.c. formation professionnelle continue et extrascolaire.

Lecture : en 2024, en financement initial, l'État participe à hauteur de 55 % de la DIE, tous niveaux confondus.

Champ : France, y compris l'apprentissage pour les niveaux du second degré et du supérieur.

Source : DEPP, Compte de l'éducation.

courants, soit + 1,7 % en euros constants ► 9.5 web. Cette augmentation est portée par la hausse des rémunérations des personnels et par des investissements plus importants dans la rénovation du bâti scolaire.

Stabilisation de la participation des entreprises en 2024

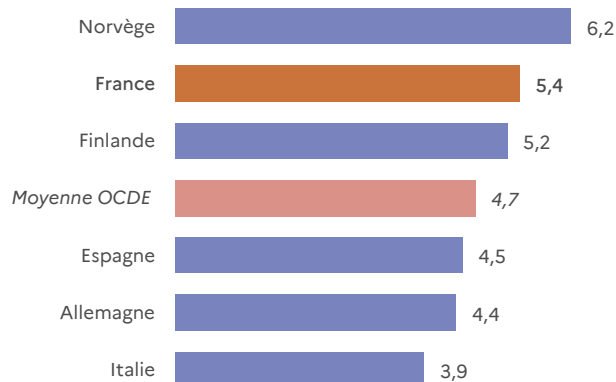
En 2024, la place des entreprises dans le financement de l'éducation se stabilise à 10 % de la DIE après plusieurs années d'augmentation portée par l'essor de l'apprentissage ► 9.6 web. Depuis la loi de 2018, les opérateurs de compétences, assimilés ici à des acteurs privés, versent en effet un forfait aux centres de formation d'apprentis pour chaque contrat d'apprentissage. Ce financement est assuré par les entreprises et France compétences.

Quant à la contribution des ménages, elle s'établit à 8 % de la DIE en financeur initial et est en léger recul en 2024 (- 0,2 point) sous l'effet de la baisse des effectifs dans le premier degré et dans le premier cycle du second degré.

La France au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE en 2022

L'indicateur utilisé dans les comparaisons internationales diffère de l'indicateur national puisqu'il ne prend en compte que les dépenses consacrées à la seule formation initiale et ne tient pas compte du préélémentaire. De plus, il inclut l'ensemble des dépenses de recherche et développement. Avec une part de 5,4 % des dépenses d'éducation dans le PIB en 2022, dernière année disponible pour les comparaisons internationales, la France se situe au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (4,7 %). Elle se place devant la Finlande mais derrière la Norvège qui consacrent respectivement 5,2 % et 6,2 % du PIB à l'éducation. À l'inverse, l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne y consacrent au plus 4,5 % ► 9.4. ■

9.4 Dépense d'éducation au titre des établissements d'enseignement (formation initiale hors préélémentaire) par rapport au PIB en 2022 (en %)



Lecture : en 2022, en France, la dépense d'éducation au titre des établissements d'enseignement (formation initiale hors préélémentaire) représente 5,4 % du PIB.

Source : OCDE, 2025, Regards sur l'éducation.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Bagot L., Dutey C., Fornel (de) C., Liogier V., Rousseau S., 2025, « En 2024, 197,1 milliards d'euros consacrés à l'éducation, soit 6,8 % du PIB », Note d'Information, n° 25.52, DEPP.
- DEPP, 2016, « Le compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », Les dossiers de la DEPP, n° 206.
- Liogier V., 2023, « Comparaisons internationales des dépenses d'éducation en 2019 », Note d'Information, n° 23.18, DEPP.

Méthodologie et définitions ► p. 97

10

La dépense moyenne par élève ou étudiant

Tous niveaux confondus, la dépense moyenne par élève ou étudiant (y compris apprentissage) atteint 10 920 euros en 2024. Elle s'accroît avec le niveau de formation, de 9 080 euros dans le premier degré à 13 300 euros pour un étudiant dans le supérieur. En tenant compte de l'effet prix, elle est en hausse de 190 euros (en euros constants) par rapport à 2023, soit + 1,8 %. Depuis 1980, elle a augmenté en moyenne de 1,6 % par an en euros constants.

9 080 euros en moyenne par an pour un élève du premier degré en 2024

En 2024, la dépense moyenne par élève ou étudiant (y compris apprentissage) atteint 10 920 euros ► 10.1. Elle s'accroît avec le niveau de formation. Dans le premier degré, elle atteint 9 080 euros ► 10.2. Pour la première fois depuis 2011, elle est légèrement plus élevée dans l'élémentaire (9 130 euros) que dans le préélémentaire (8 990 euros) du fait d'une hausse des dépenses plus marquée de l'État et des communes dans l'élémentaire. La dépense moyenne par élève des communes dans le préélémentaire reste cependant supérieure à celle dans l'élémentaire du fait de la présence des Atsem.

► 10.1 Dépense moyenne par élève ou étudiant (y compris apprenti)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024p
en euros courants	8 980	8 990	9 450	9 920	10 510	10 920
en euros constants (prix du PIB 2024) ¹	10 180	9 890	10 280	10 450	10 730	10 920

2024p : données provisoires.

1. Pour passer des euros courants, observés à une date donnée, aux euros constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 2,1 % en 2024). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (en euros courants et constants).

Lecture : pour 2024, la dépense moyenne par élève ou étudiant (y compris apprenti) est estimée à titre provisoire à 10 920 euros.

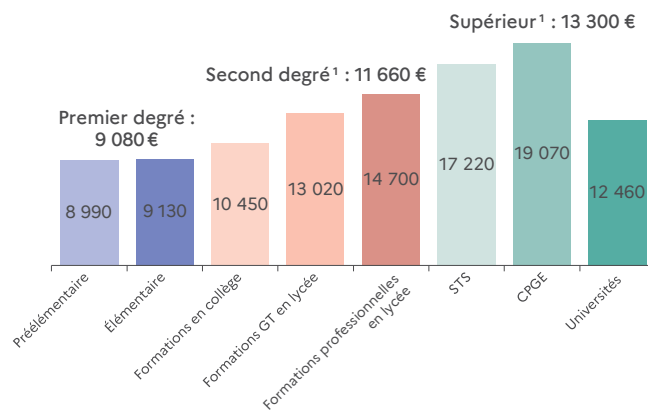
Champ : France.

Source : DEPP, Compte de l'éducation.

Comparativement à 2023, la dépense moyenne par élève dans le premier degré est en hausse de 420 euros (en euros constants), soit + 4,8 % ► 10.3. Cette augmentation reflète la hausse des dépenses (+ 3,5 %) conjuguée à la baisse du nombre d'élèves dans le premier degré (1,2 %) (fiche 9).

Sur plus long terme, depuis 1980, la dépense par élève du premier degré a augmenté de 2,0 % en moyenne par an en euros constants. À partir de 2017, cette croissance s'est produite dans un contexte de baisse des effectifs d'élèves, de réduction du nombre d'élèves par classe, de revalorisation des rémunérations des personnels enseignants et non enseignants du premier degré et d'une hausse des recrutements d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). À cela s'ajoutent, depuis 2023, des dépenses plus conséquentes dans la rénovation du bâti scolaire.

► 10.2 Dépense moyenne par élève ou étudiant (y compris apprenti) selon le niveau de formation en 2024 (en euros)



2024 : données provisoires.

1. Y compris apprentissage.

Lecture : en 2024, la dépense moyenne par élève est estimée à 9 130 euros en élémentaire.

Champ : France.

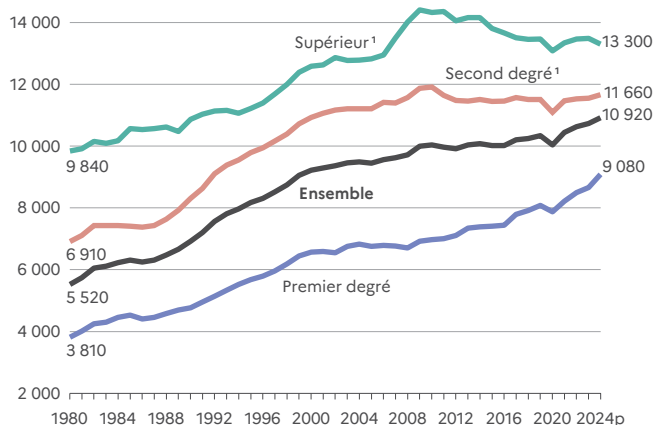
Source : DEPP, Compte de l'éducation.

11 660 euros en moyenne par an par élève ou apprenti du second degré en 2024

En 2024, la dépense moyenne par élève ou apprenti du second degré atteint 11 660 euros. Comparativement à 2023, cette dépense est en hausse de 110 euros, en euros constants, soit + 1,0 %, dans un contexte marqué par des effectifs relativement stables et des dépenses de personnel plus importantes. La dépense moyenne s'accroît avec le niveau : comparativement 10 450 euros pour un collégien, 13 020 euros pour un lycéen en enseignement général et technologique et 14 700 euros pour un lycéen en enseignement professionnel. L'écart s'explique par les différences de statut et de rémunération des enseignants entre les collèges et les lycées généraux et technologiques. Dans les formations professionnelles, les lycéens sont moins nombreux par classe et les dépenses de fonctionnement et d'investissement plus importantes.

Depuis 1980, la dépense moyenne par élève ou apprenti dans le second degré a augmenté de 1,2 % par an en euros constants. Elle s'est accrue rapidement entre 1986 et 2000 (+ 2,8 % par an en moyenne), en raison principalement d'un rythme de recrutements soutenu, tandis qu'une baisse des effectifs s'amorçait en milieu de période. Depuis 2009, date à laquelle les effectifs d'élèves ont commencé à remonter, la dépense moyenne par élève dans le second degré a globalement baissé avant d'entamer une tendance haussière depuis 2022.

10.3 Évolution de la dépense moyenne par élève ou étudiant (en euros constants, prix 2024)



2024p : données provisoires.

1. Y compris l'apprentissage.

Lecture : en 2024, la dépense moyenne par élève est de 9 080 euros dans le premier degré contre 3 810 euros en 1980.

Champ : France.

Source : DEPP, Compte de l'éducation.

13 300 euros en moyenne par an pour un étudiant en 2024 (y compris apprentissage)

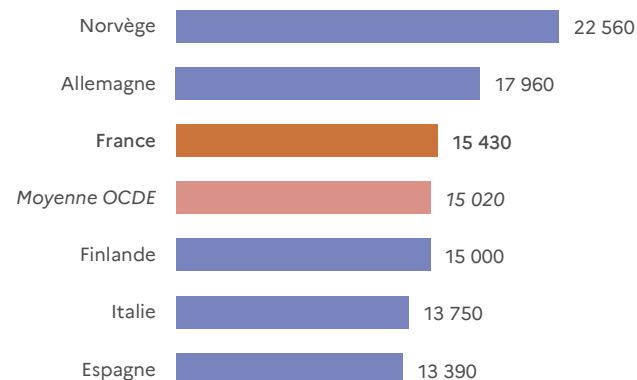
En 2024, la dépense moyenne par étudiant, y compris apprentissage, atteint 13 300 euros pour l'ensemble du supérieur. Elle varie entre 12 460 euros par an pour un étudiant à l'université, 17 220 euros pour un élève en STS et 19 070 euros pour un élève en CPGE, principalement en raison du différentiel de taux d'encadrement selon les filières de formation.

Par rapport à 2023, la dépense moyenne par étudiant baisse de 180 euros, en euros constants (soit - 1,4 %). Ce recul s'explique par une hausse des moyens (+ 0,5 % en euros constants) moins forte que celle des effectifs (+ 1,9 %) due au dynamisme des formations en apprentissage. Cette baisse poursuit une tendance initiée depuis 2009 dans un contexte de hausse plus marquée des effectifs que des moyens. Elle fait suite à une période de croissance soutenue du financement (+ 11,3 % entre 2006 et 2009) en lien avec le passage à l'autonomie des universités, lequel s'est accompagné de moyens accrus pour leur permettre d'exercer leurs nouvelles compétences. Sur plus long terme, le coût par étudiant reste orienté à la hausse (+ 0,7 % par an depuis 1980 en euros constants).

La France un peu au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE en 2022

En 2022, dernière année disponible pour les comparaisons internationales, la dépense moyenne par élève tous niveaux confondus,

10.4 Dépense moyenne par élève de l'élémentaire à l'enseignement supérieur au titre des établissements publics et privés en 2022 (en équivalents dollars)¹



1. Dollars américains convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat, qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Lecture : en 2022, la dépense moyenne par élève en France, de l'élémentaire à l'enseignement supérieur, est de 15 430 équivalents dollars.

Source : OCDE, 2025, *Regards sur l'éducation*.

mais hors préélémentaire, est plus élevée en France que dans la moyenne des pays de l'OCDE (15 430 équivalents dollars contre 15 020) ► 10.4.

Dans l'élémentaire, la France est en dessous de la dépense moyenne de l'OCDE (11 130 équivalents dollars contre 12 730) ► 10.5 web. En revanche, la France dépense nettement plus par élève du secondaire (y compris apprentissage) que la moyenne des pays de l'OCDE (15 530 équivalents dollars contre 14 100), bien que son niveau de dépense soit plus faible que la moyenne OCDE dans le premier cycle du secondaire. En effet, c'est dans le second cycle du secondaire que la France se démarque, avec 18 130 équivalents dollars dépensés par élève contre 14 560 en moyenne dans l'OCDE. Dans le supérieur, la dépense par étudiant en France avoisine la moyenne des pays de l'OCDE (respectivement 21 380 et 21 440 équivalents dollars). ■

POUR EN SAVOIR PLUS

- Bagot L., Dutey C., Fornel (de) C., Liogier V., Rousseau S., 2025, « En 2024, 197,1 milliards d'euros consacrés à l'éducation, soit 6,8 % du PIB », *Note d'Information*, n° 25.52, DEPP.
- DEPP, 2016, « Le compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », *Les dossiers de la DEPP*, n° 206.
- Liogier V., 2023, « Comparaisons internationales des dépenses d'éducation en 2019 », *Note d'Information*, n° 23.18, DEPP.

Méthodologie et définitions ► p. 97

11

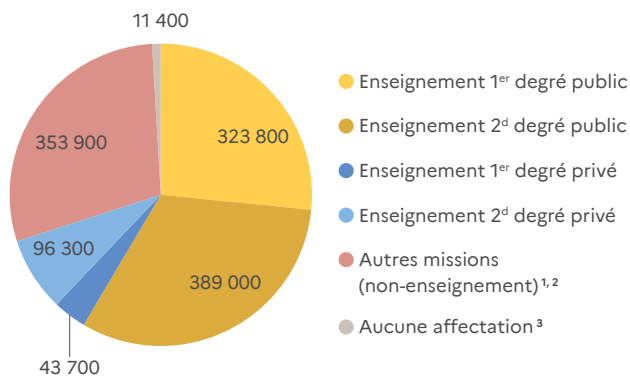
Les personnels de l'éducation nationale

Parmi les 1,2 million de personnes exerçant leurs fonctions au titre de l'éducation nationale en 2024-2025, 367 500 enseignent dans le premier degré et 485 300 dans le second degré. En France, les enseignants sont plus jeunes que dans d'autres pays européens comme l'Italie ou le Portugal qui vont devoir faire face, à l'avenir, à un besoin accru en recrutement d'enseignants.

Sept personnels sur dix rémunérés par le ministère chargé de l'éducation nationale ont une mission d'enseignement

En 2024-2025, 1,2 million de personnes sont rémunérées par le ministère chargé de l'éducation nationale au titre de l'enseignement scolaire : 0,9 million d'entre elles enseignent et 0,4 million exercent d'autres missions (assistance éducative, éducation, direction d'établissement, administration, logistique, santé et social, etc.) ▶ 11.1. Parmi les enseignants, 57 % exercent dans le second degré et 43 % dans le premier degré. La majorité d'entre eux enseignent dans le secteur public (84 %), le secteur privé sous contrat employant 140 000 enseignants, dont 69 % dans le second degré. Les femmes

11.1 Personnels de l'enseignement scolaire selon les missions en 2024-2025



1. Y compris directeurs d'école entièrement déchargés d'enseignement.
2. Les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre, et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Ce choix de concept joue en particulier sur les effectifs des populations dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de l'année, et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH).

3. Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

Lecture : en 2024-2025, 323 800 personnels enseignent dans le premier degré public.

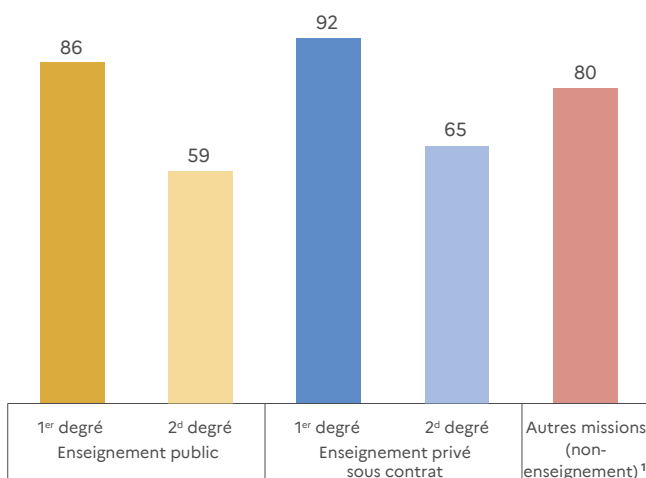
Note : parmi les personnels scolaires rémunérés par l'éducation nationale figurent les personnels en STS et en CPGE. Seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables, les données des personnels non enseignants du privé sous contrat n'étant pas présentes dans les systèmes d'information statistique du ministère. Néanmoins, les enseignants du public et du privé sous contrat assurant des missions non enseignantes sont pris en compte dans l'approche par mission retenue ici.

Champ : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2024.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2024.

sont majoritaires parmi les personnels de l'enseignement scolaire. Elles sont plus fortement représentées dans les missions d'enseignement du premier degré ▶ 11.2.

11.2 Part des femmes parmi les personnels de l'enseignement scolaire selon les missions en 2024-2025 (en %)



1. Y compris directeurs d'école entièrement déchargés d'enseignement.

Lecture : en 2024-2025, 86 % des enseignants du premier degré public sont des femmes.

Note : parmi les personnels scolaires rémunérés par l'éducation nationale figurent les personnels en STS et en CPGE. Seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables, les données des personnels non enseignants du privé sous contrat n'étant pas présentes dans les systèmes d'information statistique du ministère. Néanmoins, les enseignants du public et du privé sous contrat assurant des missions non enseignantes sont pris en compte dans l'approche par mission retenue ici.

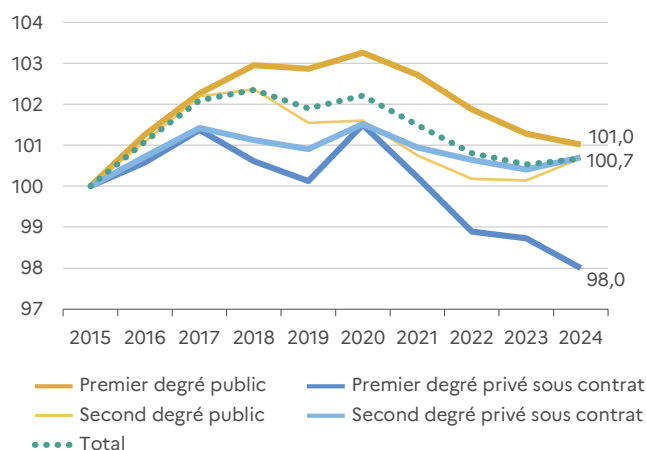
Champ : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2024.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2024.

La part d'enseignants non titulaires en légère augmentation depuis 2015

Le nombre d'enseignants a augmenté entre 2015 et 2018 : + 2,9 % dans le premier degré public et + 2,4 % dans le second degré public. Il se stabilise ensuite jusqu'en 2020, du fait de la hausse des postes ouverts aux concours et du recrutement plus important de non-titulaires, dans un contexte de départs à la retraite moins nombreux ▶ 11.3. Depuis 2020, les effectifs d'enseignants sont en baisse, en particulier dans le premier degré. Dans le second degré, ils repartent légèrement à la hausse en 2024. La part de non-titulaires parmi les enseignants est en légère mais constante augmentation depuis 2015 : de 4 % en 2015 à 7 % en 2024 dans le public, et de 17 % à 19 % dans le privé sous contrat ▶ 11.4.

11.3 Évolution des effectifs d'enseignants par secteur et par degré¹ (base 100 en 2015-2016)



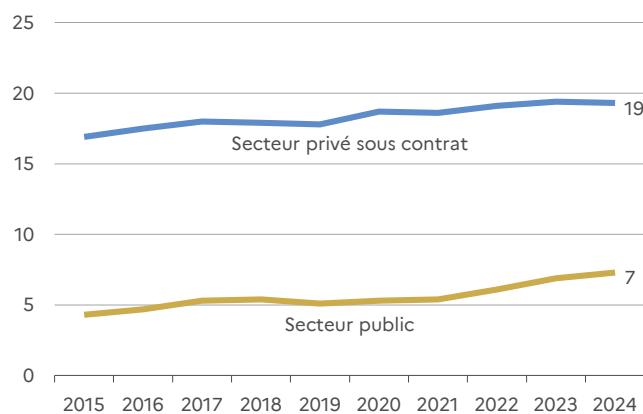
1. Second degré y compris STS et CPGE.

Lecture : entre 2015 et 2024, les effectifs d'enseignants dans le premier degré public augmentent de 1,0 %.

Champ : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des personnes ayant une mission d'enseignement, parmi l'ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité au 30 novembre de l'année.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2024.

11.4 Évolution de la part des non-titulaires parmi les enseignants (en %)



Lecture : en 2024-2025, 7 % des enseignants dans le secteur public sont non titulaires.

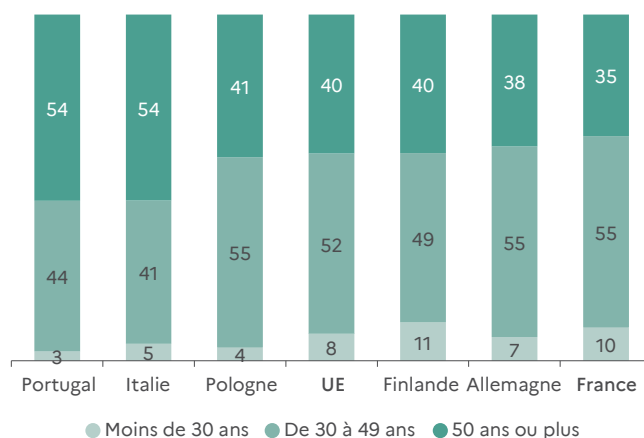
Champ : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des personnes ayant une mission d'enseignement, parmi l'ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité au 30 novembre de l'année.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2024.

En France, les enseignants sont plus jeunes que dans la moyenne de l'UE

En 2022-2023, dans les pays de l'Union européenne (UE), la majorité des enseignants de l'élémentaire et du secondaire (premier et second cycles), à savoir 52 % d'entre eux, sont âgés de 30 à 49 ans (► 11.5. Quant aux enseignants âgés de 50 ans ou plus, ils représentent 40 % des effectifs dans l'UE et en Finlande, et des proportions similaires en Allemagne (38 %) et en Pologne (41 %). Cette part est moindre en France (35 %), alors qu'elle est plus importante en Italie et au Portugal (54 %). Avec une forte proportion d'enseignants âgés, ces deux derniers pays devraient faire face à un besoin accru en recrutement, qui dépendra aussi de la démographie des élèves. En France, 10 % des enseignants ont moins de 30 ans, contre 3 % au Portugal, 4 % en Pologne et 5 % en Italie. ■

11.5 Répartition par tranche d'âges des enseignants d'une sélection de pays de l'UE en 2022-2023 (en %)



Lecture : en France, pour l'année scolaire 2022-2023, 55 % des enseignants dans l'élémentaire et le secondaire sont âgés de 30 à 49 ans.

Note : la moyenne de l'UE est calculée à partir des pays membres ayant participé à l'enquête ; données estimées pour l'Allemagne ; définition différente pour l'Allemagne, la France et l'Italie.

Champ : UE, les moyennes nationales tiennent compte des résultats collectés dans les régions ultrapériphériques qui font partie des territoires nationaux ; enseignants de l'élémentaire et du secondaire (premier et second cycles) public ou privé (sous contrat uniquement pour la France).

Source : Eurostat, indicateur [educ_uoe_perp01].

POUR EN SAVOIR PLUS

- DEPP, 2024, *L'Europe de l'éducation en chiffres 2024*, chapitre 4.
- DEPP, 2025, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*.

Méthodologie et définitions ► p. 98

Le salaire des enseignants est mesuré au travers de plusieurs indicateurs. Le salaire net en équivalent temps plein (EQTP), correspondant au salaire observé rapporté à une même unité de temps pour faciliter les comparaisons entre corps et professions, permet notamment de constater que les enseignantes titulaires ont un salaire équivalent à 0,9 fois celui de leurs homologues masculins. Le salaire statutaire brut des actifs à temps plein, quant à lui utilisé pour les comparaisons internationales, situe la rémunération des enseignants français à des niveaux relativement bas, notamment en début et milieu de carrière. Enfin, les salaires effectifs observés, qui dépendent de la structure actuelle de la population des enseignants, révèlent des écarts importants de rémunération entre enseignants.

En 2023, le salaire net en EQTP est de 2 920 euros pour les enseignantes et de 3 230 euros pour les enseignants

En 2023, dernière année disponible des données issues du système d'information sur les agents des services publics (Siasp) sur lesquelles reposent ces résultats, un enseignant titulaire de l'éducation nationale des secteurs public et privé sous contrat perçoit en moyenne un salaire net en EQTP de 3 010 euros par mois. L'écart entre les femmes et les hommes est de 310 euros ► 12.1. En effet, les enseignantes sont moins nombreuses parmi les professeurs agrégés et de chaire supérieure, dont la grille de rémunération est plus favorable que celle des autres corps. De plus, elles sont moins souvent sur des postes offrant des possibilités de compléments de salaires (indemnité de direction d'école dans le premier degré, indemnités

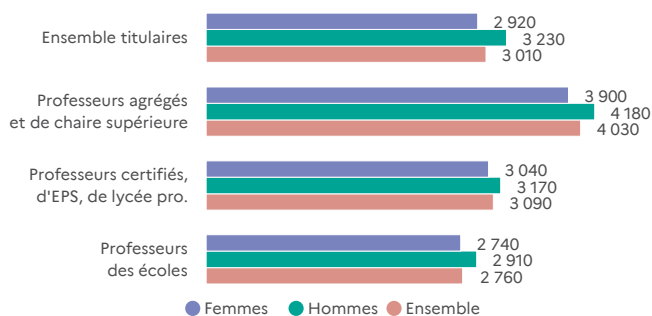
pour missions particulières dans le second degré). De plus, exerçant plus souvent à temps partiel et dans le premier degré, elles perçoivent moins de rémunérations pour heures supplémentaires. Enfin, elles sont plus nombreuses dans l'enseignement privé sous contrat, avec des rémunérations nettes moins élevées que les fonctionnaires car assujettis à des cotisations plus élevées.

En 2023-2024, le salaire brut statutaire mensuel est 1,6 fois plus élevé en fin de carrière qu'en début de carrière pour un corps donné

Le salaire statutaire correspond à la rémunération brute théorique perçue par un enseignant titulaire exerçant à temps complet dans le secteur public. Quel que soit le corps, il se compose du traitement indiciaire brut, de l'indemnité de résidence et des primes dites du Grenelle de l'éducation. Pour les professeurs des écoles, ce socle est complété par l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE). Pour les enseignants du second degré, il comprend aussi la part fixe de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE), ainsi que, par convention, la rémunération des « heures supplémentaires année » (HSA).

En 2023-2024, un professeur des écoles en début de carrière perçoit un salaire de 2 680 euros bruts mensuels, contre 2 900 euros pour un professeur certifié et 3 280 euros pour un professeur agrégé ► 12.2. Pour chacun de ces corps, le salaire statutaire est 1,6 fois plus élevé en fin de carrière qu'en début de carrière. À titre d'illustration, un professeur des écoles doit enseigner en moyenne 15 années pour atteindre le salaire d'un professeur agrégé en début de carrière.

► 12.1 Comparaison femmes-hommes du salaire net mensuel moyen en EQTP perçu par les enseignants titulaires du ministère chargé de l'éducation nationale en 2023 (en euros)



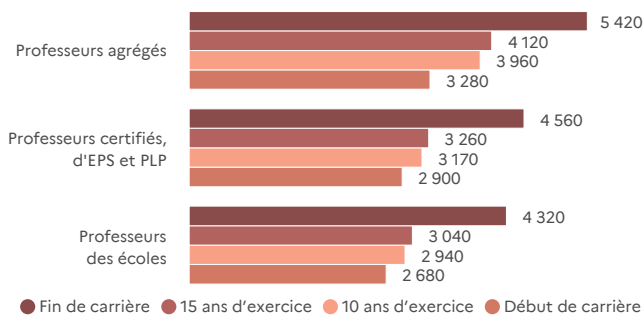
Lecture : en 2023, les enseignants titulaires du ministère chargé de l'éducation nationale perçoivent en moyenne un salaire net mensuel de 3 010 euros en équivalent temps plein.

Note : le salaire en EQTP est un salaire converti à temps complet. La méthodologie de calcul des salaires est détaillée dans le chapitre 7 du *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*.

Champ : France hors Mayotte. Enseignants titulaires et assimilés titulaires des secteurs public et privé sous contrat, à temps complet, partiel ou incomplet.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (Siasp) ; traitement DEPP.

► 12.2 Salaire brut statutaire mensuel des enseignants du secteur public en 2023-2024 (en euros)



Lecture : à la rentrée 2023, le salaire brut statutaire mensuel est de 2 680 euros pour un professeur des écoles en début de carrière.

Note : le salaire brut statutaire est la rémunération brute que perçoit un enseignant telle que prévue dans les barèmes officiels des collectes internationales. La méthodologie de calcul des salaires est détaillée dans le chapitre 7 du *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*.

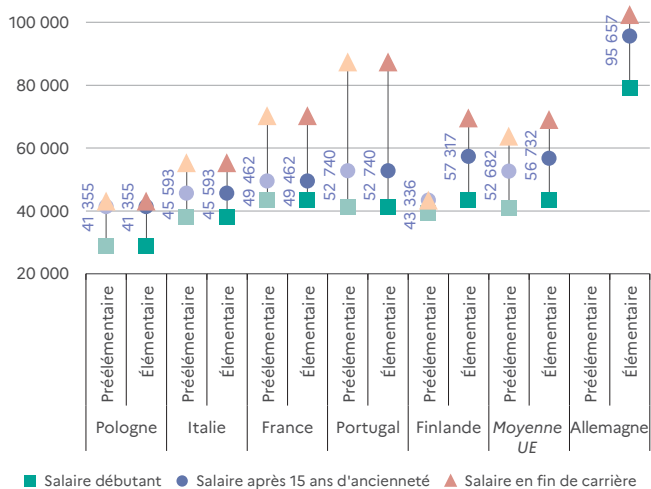
Champ : enseignants titulaires à temps plein du secteur public.

Source : cadre réglementaire ; traitement DEPP.

En 2023-2024, la France comble son retard sur les salaires statutaires observés dans les pays de l'Union européenne en fin de carrière

En 2023-2024, dernière année disponible pour des comparaisons internationales, le salaire statutaire des enseignants français du secteur public du préélémentaire et de l'élémentaire est relativement bas en début et surtout en milieu de carrière, en tenant compte des différences de pouvoir d'achat entre les pays ► 12.3. Dans l'enseignement élémentaire, les enseignants en France commencent leur carrière avec un salaire égal à la moyenne des pays de l'Union européenne. L'écart en faveur de leurs confrères européens se creuse en milieu de carrière et les enseignants comblent leur retard en matière de rémunération en fin de carrière. Dans l'élémentaire, en milieu de carrière, les enseignants en Allemagne perçoivent quasiment le double du salaire des enseignants en France. La place internationale de la France est moins défavorable dans le préélémentaire car les enseignants y détiennent des qualifications plus élevées que dans d'autres pays.

12.3 Salaire statutaire des enseignants du secteur public dans l'Union européenne dans le premier degré en 2023-2024 (en dollars US, en PPA)



Lecture : en 2023-2024, le salaire statutaire des enseignants majoritaires dans l'enseignement élémentaire en France (professeurs des écoles dans le public) s'élève à 43 597 dollars US (en parité de pouvoir d'achat, PPA) en début de carrière et atteint 70 228 dollars PPA en fin de carrière. Au même niveau d'enseignement en Allemagne, les professeurs perçoivent 78 904 dollars PPA en début de carrière et 102 439 dollars PPA en fin de carrière.

Note : les valeurs affichées dans le graphique correspondent au salaire à 15 ans d'ancienneté. Les données ne sont pas disponibles dans l'enseignement préélémentaire en Allemagne où les personnels n'ont pas le statut d'enseignant.

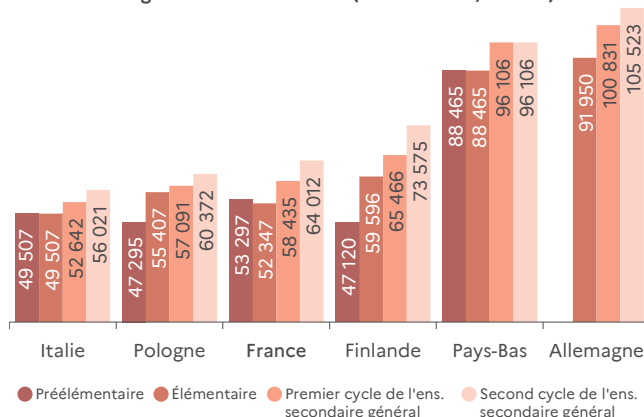
Champ : enseignants à temps plein, détenant la qualification majoritaire à un niveau d'enseignement donné (en France : professeurs des écoles dans le préélémentaire et l'élémentaire). La moyenne UE couvre les 25 pays de l'Union européenne membres de l'OCDE ou candidats à l'adhésion.

Source : OCDE, 2025, *Regards sur l'éducation*, tableau D3.1, collecte commune avec le réseau européen Eurydice.

Les salaires effectifs en France sont en dessous de ceux de plusieurs pays européens

Lors de la dernière année d'observation disponible, le salaire effectif des enseignants dans l'enseignement élémentaire public est plus élevé en France qu'en Italie ou en Pologne, mais plus faible qu'en Finlande et surtout qu'en Allemagne ► 12.3. Cette situation de la France par rapport à d'autres pays s'explique avant tout par les écarts importants de rémunération entre les enseignants du premier degré et ceux du second degré. En effet, les grilles de rémunération et la rémunération apportée par les heures supplémentaires sont plus avantageuses dans le second degré, notamment dans le second cycle de l'enseignement secondaire général. ■

12.4 Salaire effectif des enseignants du secteur public âgés de 25 à 64 ans dans l'Union européenne selon le niveau d'enseignement en 2023-2024 (en dollars US, en PPA)



Lecture : le salaire effectif des enseignants du premier cycle de l'enseignement secondaire s'élève à 58 435 dollars US en France en PPA en 2022 et à 100 831 dollars PPA en Allemagne en 2024.

Note : l'année de référence est l'année civile 2022 en France. Les données ne sont pas disponibles pour l'enseignement préélémentaire en Allemagne.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des enseignants titulaires âgés de 25 à 64 ans exerçant à temps plein toute l'année dans le secteur public à chaque niveau, incluant donc les professeurs agrégés dans le second degré.

Source : OCDE, 2025, *Regards sur l'éducation*, tableau D3.3, collecte commune avec le réseau européen Eurydice. Insee-Siasp pour la France ; traitement DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Defresne M., Monso O., Saint-Philippe S., 2018, « Les enseignantes perçoivent 14 % de moins que les enseignants. Analyse des écarts de salaire », *Éducation & formations*, n° 96, DEPP.
- DEPP, 2024, *L'Europe de l'éducation en chiffres*, chapitre 4.
- Drégoir M., 2025, « L'évolution du salaire des enseignants titulaires et assimilés titulaires entre 2022 et 2023 », *Note d'Information*, n° 25-48, DEPP

Méthodologie et définitions ► p. 99

Le nombre d'élèves par enseignant dans le premier degré décroît régulièrement en France. Cependant, il demeure plus élevé dans l'enseignement élémentaire que dans les autres pays de l'Union européenne. En France, le nombre d'élèves par enseignant dans le second degré est beaucoup moins élevé que dans le premier degré et inférieur à de nombreux pays européens pour le second cycle.

Baisse du nombre d'élèves par enseignant dans le premier degré public

À la rentrée 2024, dans le premier degré public, les élèves sont en moyenne 18,4 par enseignant ► **13.1**. Ce nombre, qui était de 20,8 en 2015, diminue en raison de la priorité donnée au primaire, avec de nombreux postes ouverts aux concours, dans un contexte de démographie d'élèves en baisse. Dans le premier degré privé sous contrat, le nombre d'élèves par enseignant a aussi diminué depuis 2015 mais dans une moindre mesure, passant de 23,1 élèves en moyenne par enseignant à 22,6.

Le nombre moyen d'élèves par enseignant est beaucoup moins élevé dans le second degré : 12,8 élèves en moyenne par enseignant dans

le public et 14,6 dans le privé sous contrat. En effet, les enseignants y sont plus nombreux au regard du nombre d'élèves : le nombre d'heures d'enseignement que doit assurer chaque enseignant à temps plein (obligation réglementaire de service) est plus faible et certains enseignements se font avec des groupes d'élèves plus réduits (cours en ateliers dans les formations professionnelles, cours de langues ou options dans les formations générales, etc.).

Depuis 2015, le nombre moyen d'élèves par enseignant est stable dans le second degré, avec cependant une légère tendance à la hausse dans le secteur privé.

Le nombre d'élèves par enseignant en France proche de la moyenne européenne dans le second cycle de l'enseignement secondaire

En 2022-2023, dernière année disponible pour les comparaisons internationales, l'Union européenne (UE) compte en moyenne 13,4 élèves par enseignant dans l'enseignement élémentaire, en équivalent temps plein. En France, ce nombre est de 18,1 soit l'un des plus importants de l'UE, après celui de la Roumanie (18,4). Par comparaison, il est de 15,2 en Allemagne, de 12,4 en Finlande et de 10,7 en Italie ► **13.2**.

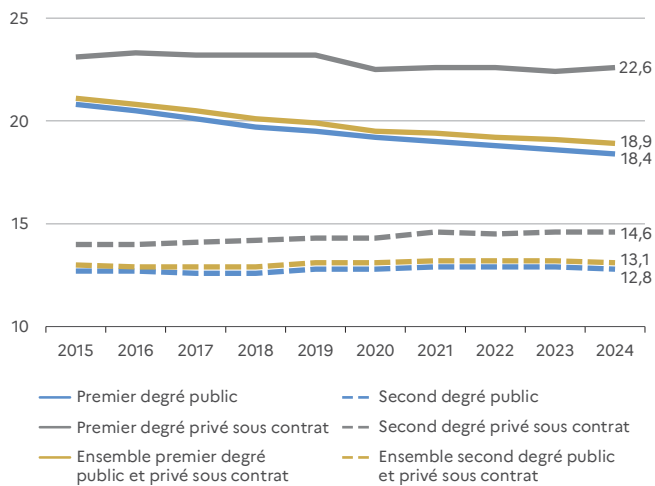
Les élèves du premier cycle de l'enseignement secondaire (collège pour la France) bénéficient, en 2022-2023, d'un encadrement plus favorable que ceux de l'élémentaire : 11,7 élèves par enseignant dans l'ensemble de l'UE. La France affiche un nombre d'élèves par enseignant (14,7) plus élevé que la moyenne européenne. Il est plus faible qu'en Slovaquie (16,1) mais plus élevé qu'en Allemagne (13,0) ou en Espagne (10,9), et surtout qu'en Finlande et au Portugal qui affichent des valeurs parmi les plus faibles de l'Union européenne (respectivement 9,2 et 9,4).

Dans le second cycle du secondaire, toutes voies confondues, le nombre d'élèves par enseignant est de 11,3 en moyenne européenne. À la différence des autres niveaux d'éducation, la situation de la France (11,4) est plus favorable que celle de plusieurs pays, dont l'Allemagne (12,0) et surtout la Finlande (17,4). Le Portugal présente à ce niveau d'éducation, comme dans le premier cycle du secondaire, un nombre plus réduit d'élèves par enseignant (8,8).

Dans le second degré, le nombre d'heures d'enseignement allouées par élève diffère selon l'académie

À la rentrée 2024, dans le second degré, le nombre d'heures d'enseignement allouées par élève (H/E) varie selon les académies : il est compris entre 1,24 et 1,28 dans celles de Versailles, Mayotte, Nice, Lyon et Grenoble – ce qui représente entre 124 heures et 128 heures d'enseignement de professeurs financées pour 100 élèves chaque

► 13.1 Évolution du nombre moyen d'élèves par enseignant



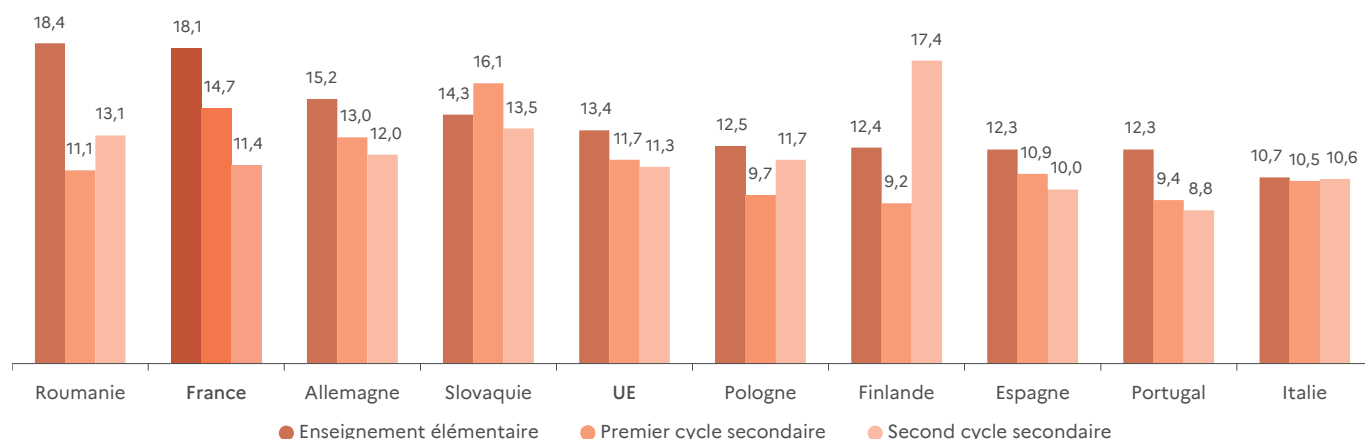
Lecture : pour l'année scolaire 2024-2025, les élèves sont en moyenne 18,4 par enseignant dans le premier degré public (niveau préélémentaire et élémentaire).

Note : le nombre moyen d'élèves par enseignant correspond à l'effectif d'élèves divisé par le nombre d'enseignants en équivalent temps plein.

Champ : France. Ensemble des agents payés par le ministère chargé de l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Ensemble des élèves scolarisés à la rentrée dans un établissement sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA novembre 2024, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et système d'information Scolarité.

13.2 Nombre moyen d'élèves par enseignant selon le niveau CITE en 2022-2023

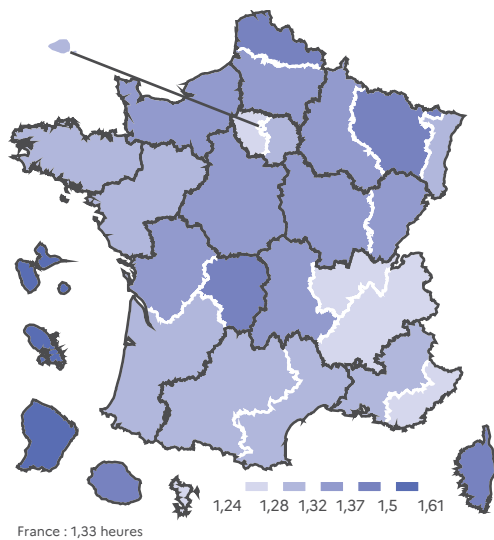


Lecture : au cours de l'année scolaire 2022-2023, la France compte en moyenne 18,1 élèves par enseignant dans l'élémentaire, 14,7 élèves par enseignant dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et 11,4 élèves par enseignant dans le second cycle de l'enseignement secondaire.

Champ : UE, les moyennes nationales tiennent compte des résultats collectés dans les régions ultrapériphériques qui font partie des territoires nationaux. Pour la France : public + privé sous contrat.

Source : Eurostat, données de la collecte UOE [educ_uoe_perp04], extraites le 25 juin 2025.

13.3 Nombre d'heures d'enseignement allouées par élève (H/E) dans le second degré par académie à la rentrée 2024



Lecture : à la rentrée scolaire 2024, dans l'académie de Paris, le nombre d'heures d'enseignement allouées par élève (H/E) pour les formations en collège (y compris Segpa) est de 1,29 soit, en moyenne, 129 heures d'enseignement de professeurs mobilisées pour 100 élèves par semaine.

Champ : France, public + privé sous contrat.

Source : DEPP, bases Relais 2024-2025.

semaine – et dépasse 1,5 dans celles de Guadeloupe, Martinique et Guyane ►13.3. Le H/E global observé pour une académie ne reflète cependant pas la situation dans chaque niveau de formation. Ainsi, dans l'académie d'Aix-Marseille, le H/E est supérieur à la moyenne nationale pour les formations professionnelles en lycée (2,2 contre 1,17), tandis qu'il est inférieur dans les formations en collège (1,13 contre 1,17) ►13.4 web. Ces écarts doivent être mis en regard du nombre et de la taille des établissements scolaires (plus un établissement est petit et plus une académie compte de petits établissements, plus le H/E est élevé) et de l'offre de formation (plus les formations professionnelles sont présentes, plus le H/E est élevé).

Le nombre moyen d'élèves par structure (E/S) est généralement plus faible dans les académies où le H/E est élevé ►13.5 web. Ainsi, les académies de Guyane, Martinique et Guadeloupe présentent les E/S les plus faibles (entre 18,1 et 19,8), tandis que celles de Versailles, Lyon, Paris et Nice ont les E/S les plus élevés (supérieurs à 22,5). ■

POUR EN SAVOIR PLUS

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024*.
- DEPP, 2024, *L'Europe de l'Éducation en chiffres 2024*, chapitre 4.
- Feuillet P., 2020, « Le devenir des enseignants entre la rentrée 2017 et la rentrée 2018 », *Note d'Information*, n° 2018, DEPP.

Méthodologie et définitions ► p. 99